COMMUNIQUE du 23 octobre 2026

Branche des salariés des commissaires de justice et des commissaires-priseurs

AUCUNE AVANCEE SOCIALE !

Le 14 octobre 2026 s'est tenue la CPPNI qui portait sur l'ouverture de négociations sur les salaires et l'instauration d'une aide relative aux frais de carburant et d'énergie.

L'ensemble des 5 organisations syndicales de salarié.es a engagé la négociation sur les minima conventionnels pour compenser une inflation en hausse constante depuis 1 an (+3% en septembre 2026) et pour absorber les transferts de charges vers les complémentaires santé dont les tarifs vont augmenter entre 3 et 8% pour 2027. Le prix du carburant s'établit à 2,42€ le litre et celui de l'énergie a bondi de + 21%, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est estimé à 3,4% par l'INSEE.

Le patronat veut écarter le sujet et souhaite surtout négocier sur la retraite supplémentaire et finaliser la mise en place du nouveau régime de prévoyance.

L'ensemble des syndicats de salarié.es considère que l'urgence ce sont les salaires et la préservation du pouvoir d'achat des salarié.es.

Voici le fruit de cette honteuse négociation :

Propositions des organisations syndicales :	Réponses patronales :
- Renégociation si coefficients inférieurs à 103 % du SMIC au 1er juillet, pourtant prévue par la CCN : le collège patronal est divisé et veut encore gagner du temps.	**C'est non !**
- Prime exceptionnelle carburant de 600 € pour tous : le collège employeur considère que c'est insupportable financièrement et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'Etat.	**Refus catégorique !** Aucune négociation possible.
- Augmentation du point de 5 % vu l'inflation : le CNCJ est contre le principe d'une augmentation en cours d'année et considère que ce n'est pas raisonnable, le SYMEV n'a pas mandat pour la négocier.	**C'est non !** Aucune contre-proposition.

Devant cette situation de blocage du patronat, l'intersyndicale unie s'est opposée à l'examen de tout autre point de l'ordre du jour, a quitté la séance, en exigeant que seuls les salaires soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 4 novembre 2026.

Pour l'UNSSA : Marie-Noëlle KOSSA : marie-noelle.kossa@unsa-fessad.org
Pour la CGT : Valérie BAGGIANI : deploiement.fsetud@cgt.fr
Pour la CFDT : Philippe PAILLAUGUE : p.paillaugue@snpj-cfdt.fr
Pour FO : Nicolas FAINTRENIE : services@fecfo.fr
Pour la CFTC : Alexandre PICAUD : president@cftc-droit-chiffres.fr